

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00113

Numéro SIREN : 528 922 792

Nom ou dénomination : 1000-ANNONCES

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2017 sous le numéro de dépôt 23355

**1000-ANNONCES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 4 avenue du Condé, 78600 MAISONS LAFFITTE**  
**528922792 RCS Versailles**

**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL**  
**DE COMMERCE DE VERSAILLES**

Le soussigné Monsieur Jean-François DELRIEU, Président de la société STRATEO, Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société 1000-ANNONCES, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 4 avenue du Condé, 78600 MAISONS LAFFITTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 528922792 RCS Versailles,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 1000-ANNONCES a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016,

Que, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

Retard dans la transmission des éléments comptables permettant l'établissement des comptes annuels 2016.

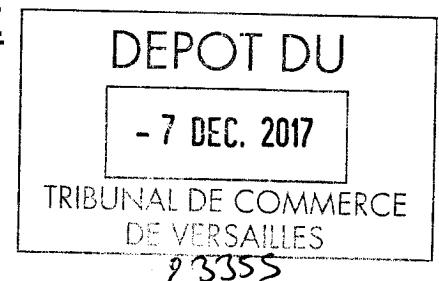
Que vous avez une première fois prorogé le délai d'approbation des comptes par une ordonnance du 04 juillet 2017. Que cette prorogation s'est révélée insuffisante pour satisfaire à ces obligations.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 1000-ANNONCES qu'il représente, à procéder à l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 au plus tard le 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à MAISONS LAFFITTE  
Le 07 novembre 2017

Jean-François DELRIEU  
Société STRATEO  
Présidente

Première page

ORDONNANCE

**NOUS, M. Xavier AUBRY**  
président du tribunal de commerce de VERSAILLES,  
assisté de maître Sophie GRINGORE, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.  
Vu notre ordonnance n° 2017 O 282 du 04 juillet 2017,  
Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

**Prorogeons jusqu'au 31 décembre 2017**

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**de la SAS 1000-ANNONCES 4 Av De Condé 78600 MAISONS LAFFITTE  
RCS Versailles n° : B 528922792 (2015 B 113)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 30,62 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 07 DEC 2017

**le greffier**

**le président**